



V I L L E D E
G E N È V E

Votation communale du 24 avril 2005 relative au

référendum contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

OBJET**p. 3**

référendum contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

PRISES DE POSITION**p. 10**

Recommandations des partis politiques,
autres associations ou groupements.

RÉFÉRENDUM

contre la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 21 juin 2004 ouvrant au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du stade de Genève.

ARRÊTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE DU 21 JUIN 2004

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de sa commission des finances,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 500 000 francs destiné à participer au paiement des créances engagées pour la construction du Stade de Genève.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier prend la forme d'un prêt sans intérêts remboursable sur trente ans.

Art. 3. – Ce prêt est destiné à la fondation de droit public à créer qui sera propriétaire du Stade de Genève.

Art. 4. – Le déblocage des fonds prévus à l'article premier est subordonné à la prise en charge complète du reste du montant nécessaire aux travaux supplémentaires exigibles au 30 juin 2004 par d'autres partenaires publics ou privés.

CERTIFIÉ CONFORME

La Secrétaire:
Sarah Klopmann

Le Président:
Gérard Deshusses

Le citoyen qui accepte cette délibération doit voter «OUI», celui qui la rejette doit voter «NON».

Par arrêté du 12 janvier 2005, le Conseil d'Etat a fixé au 24 avril 2005 la date de la votation communale ci-dessus.

Le Directeur général de l'Administration municipale:
Jacques MORET

Position des Autorités de la Ville de Genève

EXPLICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Préambule

En janvier 1998, la Fondation du Stade de Genève a été créée. Il s'agit d'une fondation mixte, regroupant des partenaires tant publics que privés, dont la Ville de Genève. Le but principal de cette fondation est la construction, le financement, la gestion et l'exploitation dans l'intérêt général du stade de Genève, sur le site de la Praille.

L'apport de la Ville de Genève dans le financement du projet a été de trois millions de francs. En contrepartie, elle a disposé d'un siège au Conseil de fondation.

Prêt de 2,5 millions de francs

En raison de divers retards dans la construction dus aux recours initiaux, aux travaux de sécurité plus conséquents que prévus induits par le site de la Praille et à des plus-values apportées à l'ouvrage, un complément de financement est nécessaire. La Ville de Genève a été sollicitée comme les autres intervenants de ce projet.

Par délibération du 21 juin 2004, le Conseil municipal a accordé à la Fondation du Stade de Genève un prêt sans intérêt de 2,5 millions de francs, remboursable sur trente ans. C'est contre cette délibération qu'un référendum municipal a été lancé et a abouti.

Des conseillers municipaux ont relevé notamment qu'une mise en faillite de la fondation mixte actuelle coûterait beaucoup plus cher à la collectivité que d'assurer une pérennité du projet dès à présent.

Garanties

Afin de s'assurer de l'utilisation de ce prêt et de la répartition de l'effort entre tous les intervenants, notamment privés, le Conseil municipal a assorti le versement des fonds à deux conditions.

En premier lieu, le prêt n'est destiné qu'à une fondation de droit public à créer, qui devrait suppléer dans ses droits et obligations la fondation mixte actuelle et deviendrait propriétaire du Stade.

En second lieu, le déblocage des fonds par la Ville de Genève est subordonné à ce que l'ensemble du financement complémentaire requis permettant l'achèvement du Stade soit assuré par les autres partenaires.

Il est de la responsabilité des collectivités publiques de mettre tout en œuvre pour que cet ouvrage soit achevé et qu'une exploitation rationnelle puisse être envisagée, dans le domaine sportif et culturel. Genève est notamment l'une des quatre villes suisses retenues pour l'organisation de matchs de l'Euro 2008. L'achèvement du Stade est une condition indispensable à l'obtention de cette organisation dont l'importance sportive, financière et médiatique est reconnue.

**Pour toutes ces raisons,
les Autorités politiques de la Ville de Genève
vous invitent à approuver cette délibération
du Conseil municipal.**

Position du Comité référendaire

NON AU «RACKET»!

Les irresponsables qui ont pris la décision de faire construire le stade de la Praille se livrent sur la collectivité à un véritable «racket».

La population n'a jamais eu son mot à dire sur l'opération.

Lorsque ce projet a été présenté en 1997, il devait être construit et pris en charge par le secteur privé, à hauteur de 68 millions de francs, avec un budget de fonctionnement estimé à 2,8 millions par an.

Dès le début des travaux en 2001, la faillite a guetté leurs promoteurs, et il manquait déjà 10 millions. Aujourd'hui, sous prétexte d'une hypothèque légale de l'entreprise Zschokke, ces irresponsables veulent faire combler, par les contribuables de la Ville, une partie du trou financier qu'ils ont creusé. Pire: ils tentent maintenant de faire endosser par la population genevoise les déficits chroniques d'un stade dont ils ont bradé l'exploitation, en une nuit!

1. De 68 à 120 millions

Au mois d'octobre 2004, selon le rapport de l'inspectorat cantonal des finances (ICF), la facture des travaux s'élevait à **plus de 120 millions de francs**. C'est la collectivité qui a déjà financé la plus grande partie de la construction, à hauteur de plus de 61 millions de subventions directes et indirectes. En effet, dans un premier temps, la Ville de Genève, le Canton, la Confédération et la Ville de Lancy ont versé 31 millions à fonds perdus. Ces deux dernières années, 7 millions de francs y ont été ajoutés, toujours à fonds perdus, par l'Etat et Lancy, sans compter les dotations diverses. Au total, la facture arrêtée en octobre 2004 par l'ICF s'élève déjà à 47,5 millions de francs pour le seul Canton (le Grand Conseil en avait voté vingt...).

2. Arrangements entre petits copains

Dans cette opération, des arrangements entre petits copains ont été passés, notamment en laissant le **Groupe Jelmoli** jouer au banquier et se contenter d'avancer 36 millions¹⁾ sur la redevance du droit de superficie du centre com-

¹⁾ Sur ces 36 millions, 26 doivent être reversés aux CFF, propriétaires d'une partie des terrains.

mercial, sans investir un seul centime de fonds propres pour la construction du stade. Le Groupe Jelmoli ne fait donc que payer son loyer d'avance. En retour, ce groupe financier qui engrange des centaines de millions chaque année profite d'un droit de superficie extrêmement bon marché pour son centre commercial de la Praille.

De même, il faudra rembourser pendant 80 ans (soit 20 ans de plus que la durée de vie espérée du stade...) les 20 millions que le **Crédit Suisse** a prêtés. Le Crédit Suisse a fait un bénéfice de 5,6 milliards en 2004...

3. Il est temps de mettre un terme à cette valse des millions

Une majorité de circonstance du Conseil municipal de la Ville nous demande aujourd'hui d'accepter d'engloutir 2,5 millions supplémentaires dans ce naufrage financier.

Avant sans doute de nous demander d'assumer de surcroît le déficit structurel d'exploitation d'un stade surdimensionné, aux trois quarts vide et qui vient en plus de perdre son principal utilisateur et sa seule justification. Ce déficit est évalué par l'ICF à au moins 1,3 million par année.

4. Privatiser les bénéfiques et collectiviser les pertes?

Aujourd'hui, ceux qui prônent la création d'une fondation de droit public espèrent, ni plus ni moins, faire assumer par les contribuables les accords scélérats signés par le passé. En effet, le remboursement des prêts qui ont été accordés (contre avantages) par le Crédit Suisse et le Groupe Jelmoli grèveront tant les comptes d'exploitation du stade que ceux-ci resteront déficitaires. Si cette fuite en avant n'est pas arrêtée, c'est encore la collectivité qui devra, chaque année, délier sa bourse pour éponger ces déficits.

Nous refusons ce marché de dupes.

Nous exigeons que les responsables de cette gabegie assument seuls les conséquences de leur mégalomanie. Les collectivités publiques ont assez payé.

Nous n'acceptons pas que, sous prétexte d'éviter la faillite, on tente une nouvelle fois de privatiser les bénéfiques et de collectiviser les pertes.

5. Un puits sans fond

Les partis de droite («Entente» et UDC) coupent dans les budgets sociaux, au prétexte qu'il n'y aurait plus assez d'argent pour les personnes âgées, le logement, les hôpitaux, les écoles, les classes de neige, le sport populaire,

les crèches, la formation, la culture, les transports publics... Ils reportent autoritairement sur les communes des charges financières qui incombent au Canton. Mais ils sont prêts à jeter des millions supplémentaires dans le puits sans fond du stade de la Praille !

6. Arrêtons la fuite en avant: votons NON !

Ce que l'on voudrait aujourd'hui imposer aux contribuables, de déficit en déficit, c'est de mettre la main au porte-monnaie pour payer les dettes accumulées par les responsables d'un projet sur lequel le peuple n'a jamais pu se prononcer !

Les collectivités publiques (la Ville de Genève, le Canton, Lancy, la Confédération) ont déjà payé, sous forme de subventions directes ou indirectes, l'essentiel de la facture.

L'argent public ne doit plus combler les déficits d'entreprises privées.

Refusons de nous laisser tondre: Votons NON au nouveau crédit municipal !

*Comité de citoyennes et de citoyens
contre tout nouveau crédit pour la stade de la Praille*

Prises de position

RECOMMANDATIONS DES PARTIS POLITIQUES, AUTRES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS

LES SOCIALISTES	OUI
LIBERAL	OUI
LES VERTS – PARTI ÉCOLOGISTE GENEVOIS	NON
ALLIANCE DE GAUCHE (SOLIDARITÉS-INDÉPENDANTS)	NON
UDC GENÈVE	OUI
RADICAL	OUI
PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN	OUI

COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE DE CITOYENNES ET CITOYENS CONTRE TOUT NOUVEAU CRÉDIT POUR LE STADE DE LA PRAILLE	NON
COMITÉ «TERMINER LE STADE POUR RELANCER LA GENÈVE SPORTIVE!»	OUI
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE QUARTIERS ET D'HABITANTS FAQH	NON
LES COMMUNISTES	NON
SOLIDARITÉS MEMBRE DE L'ALLIANCE DE GAUCHE	NON
«SPORT ET SANTÉ POUR TOUS»	NON

Heures de scrutin

**POUR VOTER, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT
VOUS MUNIR DE VOTRE CARTE DE VOTE
ET DU MATÉRIEL REÇU À DOMICILE.**

OÙ ET QUAND VOTER ?

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Vous pouvez voter par correspondance immédiatement en utilisant le matériel annexé à la présente brochure.

Pour que votre vote soit admis,
il doit parvenir au Service des votations
avant le samedi 23 avril 2005.

DANS VOTRE COMMUNE

Les locaux de vote de la Ville de Genève seront ouverts:

Dimanche 24 avril 2005 de 10 h à 12 h

